

**RÉUNION RESTREINTE
DES 4 CONSEILS COMMUNAUX RÉUNIS
DU 02 JUIN 2021**

PRESENTATION DES SERVICES DE LA VILLE
--

Madame RONDEAU, Adjointe au Maire déléguée à la Participation Citoyenne, accueille les Conseillers Communaux.

Elle rappelle le contexte de cette visioconférence qui est de proposer aux Conseillers Communaux une présentation des services de la mairie ainsi que de leurs compétences.

Il est précisé que des questions pourront être posées par l'intermédiaire du « tchat » de l'application.

Ainsi, **Monsieur CARBO**, Directeur Général des Services, présente l'instance du Conseil Municipal de son installation à son fonctionnement, l'organigramme des services et le fonctionnement interne de ceux-ci à partir du diaporama ci-joint.

Monsieur RICHEN, Directeur Général Adjoint ressources et moyens, présente le budget primitif 2021 de la ville, ses grands équilibres et les investissements majeurs de cette année.

En réponse à des questions il donne les informations suivantes :
L'endettement de la ville est de 35 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, la dette a été divisée par deux, plaçant Talence en deçà du seuil d'endettement des villes de même strate.

Les recettes proviennent des ressources fiscales, de subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), des institutions partenaires telles que le Département, la Région et les diverses ressources émanant des usagers telles que les recettes de cantine, locataires, périscolaire...).

Quant à l'évolution budgétaire depuis 2014, il est à noter que les dépenses de fonctionnement sont stables.

Toujours à l'appui du diaporama ci-joint, **Madame HENARD**, Directrice Générale Adjointe aux solidarités présente le Centre Communal d'Action Social (CCAS) dans sa globalité ainsi que les projets en cours. Elle explique que le CCAS est une entité distincte de la mairie, qui est autonome et qui a son budget propre.

Deux services importants le composent, la petite enfance et les personnes âgées / handicapées. L'objectif de la structure est de lutter contre la fracture numérique, et contre l'isolement de ce public (60% des personnes déclarent vivre seules). En réponse à des questions de Conseillers, elle précise que la CAF est le principal partenaire financier pour ce qui est des droits sociaux et le Département pour les aides à domicile (APA) auprès des personnes dépendantes.

Monsieur CARBO présente ensuite les compétences communales obligatoires et optionnelles, les compétences métropolitaines et pour finir la répartition des compétences entre la commune et Bordeaux Métropole.

En réponse à des interrogations, il est expliqué que la ville ne peut pas récupérer une compétence métropolitaine si elle doit être obligatoirement transférée. Si elle est facultative, cela reste possible, mais il s'agit d'engager un processus juridique long et fastidieux.

En outre, la ville ne peut pas se détacher de la métropole, le législateur ayant décidé du découpage administratif réglementaire.

Dans un souci de cohérence, il est précisé que la Ville a désigné un responsable au sein du service juridique pour être en relation permanente avec les services métropolitains.

Monsieur CARBO rappelle également que les informations utiles et pratiques se trouvent dans le guide de la ville (horaires de l'hôtel de ville, coordonnées des différents services, les élus et leurs délégations...).

En réponse à une question posée, il est précisé qu'en termes d'évolution de personnel, il n'y a pas d'augmentation notoire mis à part lors de la création de services.

Suite à une question d'un Conseiller sur les émissions de dioxyde de carbone (CO2), il est précisé que des services « Agir, Initier, Responsabiliser » et « Mairie Exemplaire » portent une attention toute particulière au développement durable tout en développant une conscience éco-responsable auprès des citoyens, mais également auprès des agents et des services de la Ville.

Toutes les questions ayant été abordées, Madame RONDEAU remercie les Conseillers Communaux pour leur implication depuis leur installation de ces instances malgré les conditions de réunions difficiles en raison de la crise de la COVID 19.

La prochaine réunion commune aux 4 Conseils Communaux portera sur la question de la sécurité.

Aucun autre sujet n'étant abordé, la séance se termine à 19h57.